



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Orléans, le 23 mars 2017

# I N F O R M A T I O N

## **Prorogation des dispositifs de soutien à la trésorerie des exploitations agricoles : dépôt des dossiers possible jusqu'au 30 juin 2017**

Les dispositifs de soutien à la trésorerie par le ministère en charge de l'agriculture, en particulier :

- le fonds d'allègement des charges financières (FAC) qui permet la prise en charge partielle des coûts liés à la restructuration de l'endettement (volet C) qui concerne notamment l'année blanche.
- le dispositif de garantie des prêts, mis en place début 2016 (volet B du FAC) et élargi dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, qui permet la reconstitution du fonds de roulement ou la restructuration de l'endettement bancaire, par l'intervention d'un organisme de garantie tiers (BPI ou SIAGI).

Pour ces deux dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers a été repoussée au **30 juin 2017**. Nous attirons encore une fois votre attention sur le fait que l'ensemble du dossier, annexe bancaire comprise, doit être retourné par l'agriculteur à la DDT, dûment complété et signé.

Les dossiers de demande sont disponibles à la DDT ou sur le site internet : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr).

***Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter à la DDT :  
Sabine WALIGORA – tél : 02.38.52.48.05***